

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**Discours de Pierre-André Durand,
Préfet de la région Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime**

**Présentation du rapport d'activité des services de l'État 2018
devant l'assemblée du conseil départemental de la Seine-
Maritime**

Jeudi 20 juin 2019

Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs les sous-préfets,
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique,
Mon général,
Mesdames et messieurs les chefs de services de l'État et du
conseil départemental,
Mesdames et messieurs,

Je vous remercie, monsieur le président, de l'accueil que vous
nous réservez aux membres du corps préfectoral et aux chefs des

Seul le prononcé fait foi

services de l'État dans le département. C'est pour moi l'occasion de vous présenter, pour la première fois depuis ma prise de fonction, le rapport d'activité des services de l'État en Seine-Maritime pour l'année 2018.

Permettez-moi à ce stade d'avoir une pensée pour mon prédécesseur, la préfète Fabienne Buccio, à qui l'on doit ces très bons résultats.

Ce rapport est bâti autour de 5 grandes thématiques (la sécurité, la cohésion des territoires, la citoyenneté, l'environnement, ainsi que l'économie et l'emploi). La présentation de ce rapport permet aux services de l'État, par votre intermédiaire, de rendre compte aux habitants de la Seine-Maritime de l'action de l'État dans leur département.

Ce rapport répond à une obligation légale du Code général des collectivités territoriales. Il met en valeur la complémentarité entre l'action de l'État et celle des collectivités territoriales. Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers départementaux, je veux saluer ici l'excellence de nos relations, marquées du sceau de la confiance et du respect.

Aujourd'hui, avec l'organisation décentralisée de la République, si on voulait en avoir la vision la plus synthétique, les compétences de l'État portent sur 3 dimensions : la mise en œuvre de politiques gouvernementales, le régalien et les activités de contrôle.

Pour faciliter la présentation que je vais faire de ce rapport, mon intervention s'articulera en 3 volets ; 3 volets qui guident l'action de l'État au quotidien :

1. **La sécurité de tous nos concitoyens**, mission centrale des services de l'État ;
2. **Le développement équilibré du territoire ;**
3. **le développement des solidarités**

Sur chacun de ces volets, votre collectivité joue un rôle essentiel.

* * * * *

1. *La sécurité de nos concitoyens*

Garantir la sécurité est le premier devoir de l'État, car vivre sans crainte pour sa sécurité, est l'une des exigences les plus légitimes de nos concitoyens.

Je tiens d'abord à saluer devant vous les efforts continus de la police et de la gendarmerie pour prévenir et pour lutter contre toute forme de délinquance.

- **Les efforts réalisés dans la lutte contre la délinquance ne faiblissent pas.**

La baisse de la délinquance générale, constatée entre 2016 et 2017, se poursuit en 2018. Avec plus de 20 600 faits élucidés, la capacité d'action des forces de l'ordre démontre son efficacité.

2018 est marqué par le déploiement de la Police de sécurité du quotidien, la PSQ. Un changement profond de doctrine a été d'abord mis en œuvre dans notre département. Il s'agit, avec cette nouvelle approche policière, de conjuguer, dans un même dispositif, des logiques relevant de la police d'intervention comme de la police de proximité.

Tirant les enseignements des doctrines passées, la PSQ est une nouvelle méthode qui s'attache à renforcer le lien police/population, à prévenir la délinquance et à renforcer le cœur de métier de nos forces de l'ordre. Les services de l'État, de la DDSF 76 et de la gendarmerie, se sont fortement mobilisés pour mettre en place la PSQ. Je les en remercie.

Outre ce travail engagé sur la police de sécurité du quotidien, trois quartiers de reconquête républicaine (QRR) ont été définis au Havre et à Rouen, ce qui a permis d'y concentrer des renforts de plusieurs dizaines d'agents dans chaque quartier.

De la même manière, des équipes de contact de la gendarmerie sont mises en place. J'ai participé, quelques jours après mon arrivée dans le département, avec le général de gendarmerie Bruno Bresson, à une réunion de présentation du dispositif à Neufchâtel-en-Bray où tous les acteurs présents ont pu dire leur satisfaction sur cette nouvelle approche.

Enfin, le travail actif de ces équipes de sécurité publique est conforté par des dispositifs dits passifs. En 2018, 700 autorisations pour des systèmes de vidéoprotection publics et privés, ont été délivrées en 2018. Elles viennent compléter les 2 500 autorisations déjà opérationnelles.

- **Le mouvement des gilets jaunes** a particulièrement mobilisé les forces de l'ordre à compter du 17 novembre 2018.

Sur la première phase du mouvement qui a surpris par sa nature et par son intensité, 28 fonctionnaires de police et de gendarmerie ont été blessés en Seine-Maritime. Les forces de l'ordre étaient devenues une cible pour les individus les plus radicaux.

Le mouvement a aussi surpris par son ampleur. Fin 2018, près de 10 000 personnes bloquaient les ronds-points de Seine-Maritime.

L'État a su opposer une réponse proportionnée et graduée. Depuis le début du mouvement, nous comptabilisons près de 700 interpellations dans le département. Tous les services, à commencer par les sapeurs-pompiers très sollicités dans ce contexte, ont su se montrer exemplaires.

Les annonces présidentielles du 10 décembre 2018, puis du 25 avril 2019 ont apporté des réponses sérieuses aux inquiétudes et aux revendications initiales, ce qui a eu pour conséquence un affaissement de ce mouvement. De plus, le grand débat a permis de prendre parfaitement en considération les attentes de nos concitoyens, et il va nourrir l'action gouvernementale.

Désormais, seules des actions résiduelles perdurent. Ces actions ne sont pas le fait de gilets jaunes « sincères », mais elles procèdent souvent d'individus radicalisés. Je reste vigilant, soyez-en convaincu, pour préserver l'ordre public. Toute action illégale est sanctionnée. Mercredi 5 juin, j'ai demandé aux forces de l'ordre et à la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray de procéder à l'expulsion du « squat » dit de Notre-Dame-des palettes sur le rond-point des vaches. Cette expulsion s'est déroulée dans le calme.

Je serai, bien sûr, avec les services concernés, toujours à l'écoute des difficultés de nos concitoyens, mais il va de soi que si le cadre de la légalité n'est pas respecté, mon action, et celle des services de l'État, sera déterminée.

- **Sur la sécurité routière**, nous pouvons saluer la baisse du nombre de personnes tuées dans un accident de la route.

Là encore, les efforts réalisés sont importants. Le document général d'orientation pour la sécurité routière a été cosigné par l'État, le conseil départemental, et les communes, en 2018 pour 5 ans. Il prévoit le financement d'un grand nombre de journées

d'action pour la prévention des risques routiers et la lutte contre la délinquance routière.

Mais, les pouvoirs publics sont confrontés à de nouvelles problématiques plus structurelles.

Même si **l'abaissement de la vitesse à 80 km/h** s'est bien déroulé en Seine-Maritime, il reste que cette mesure a suscité des débats. En réponse à cette préoccupation, le gouvernement a proposé un amendement à la loi d'orientation sur les mobilités , en cours de discussion au Parlement (**la seconde lecture par l'Assemblée nationale est intervenue le 18 juin, le texte passe en commission paritaire**), qui accorderait aux présidents de conseil départemental le pouvoir de déroger à la limitation à 80 km/h sur les routes départementales.

Il vous sera possible, monsieur le président, de faire ce choix, là où vous l'estimerez nécessaire.

Autre sujet de préoccupation pour la sécurité routière, **la dégradation des radars**. Ces dernières semaines, les tendances positives observées en matière de sécurité routière se sont inversées, ce qui est préoccupant. L'une des causes est la

dégradation significative des radars par des délinquants. Face à ces dégradations, le gouvernement a pris la mesure de la situation et a décidé de moderniser le parc des radars avec de nouvelles installations.

- De la même manière, **la lutte contre la radicalisation à caractère terroriste**, est un défi que nous devons relever ensemble.

La Seine-Maritime n'a heureusement pas connu de nouvelle attaque depuis l'attentat effroyable contre le père Hamel. Cette lutte contre la radicalisation reste une priorité.

En 2018, l'appel à projet commun à l'État et au conseil départemental a permis de financer 15 actions de prévention. Nous avons notamment financé le déploiement d'une équipe pluridisciplinaire qui mène une action renforcée auprès des mineurs vulnérables.

En outre, je tiens à saluer le travail de nos douaniers et de la police aux frontières, toujours très impliqués dans la gestion des activités transfrontalières et des flux migratoires.

- Assurer la sécurité de nos concitoyens, c'est aussi **prévenir les risques naturels et technologiques** :

Parmi l'ensemble des risques auxquels nos concitoyens sont confrontés, notre action commune en matière de **lutte contre les inondations** sera déterminante, alors que le réchauffement climatique pourrait accroître ce risque.

Je me réjouis de l'initiative conjointe prise par vous, monsieur le président et par mon prédécesseur, pour adapter aux spécificités de notre territoire la mise en œuvre de la loi qui a confié la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018. En effet, une réflexion conjointe engagée par les conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure avec les EPCI va nous permettre d'instaurer la gouvernance la plus adaptée.

Cette réflexion est double, d'une part, sur l'axe Seine, axe stratégique pour nos échanges économiques mais aussi pour la biodiversité, et d'autre part sur le littoral de la Seine-Maritime. Cette double réflexion se poursuit en 2019 avec la perspective de voir émerger une structure adaptée, conciliant l'attribution de cette

compétence aux EPCI et le savoir-faire développé depuis de longues années par le conseil départemental. En particulier, je me félicite du consensus qui a émergé en mars dernier entre les deux conseils départementaux et les 10 EPCI de l'axe Seine pour créer un syndicat mixte de préfiguration d'ici la fin de l'année.

La création de ce syndicat, et ses statuts, devraient être validés lors du prochain COPIL de l'axe Seine. Cette structure nous permettra de continuer à gérer de façon homogène et durable ces risques majeurs.

Par cette action menée en parfaite concertation avec le Préfet d'Île-de-France, préfet de bassin, la Seine-maritime est précurseur sur le plan national de la nouvelle gouvernance de la GEMAPI.

Sur l'axe Seine, l'État a engagé en 2018 une action complémentaire pour maîtriser les **risques d'éboulement des falaises fluviales**. Sur la commune de Rives-en-Seine, 14 acquisitions amiables ont été menées, pour un coût total de 2,7M€, en vue de démolir des maisons qui étaient menacées. Les services de l'État mènent à présent une enquête complète sur les autres communes concernées par ce risque.

Pour compléter cette action sur la sécurité civile de nos concitoyens, je pourrai être amené à prendre des initiatives sur deux aspects parfois sensibles et sur lesquels j'attire votre attention :

premièrement, envers les communes qui n'auraient toujours pas adopté un **plan communal de sauvegarde** là où la loi leur en fait obligation, et deuxièmement, envers les **établissements recevant du public**, les ERP, qui ne seraient pas en conformité.

En cela, je salue le travail des sapeurs pompiers qui ont fait face en 2018 à une forte augmentation de leur activité de secours. Leur concours à l'actualisation exigeante des plans de prévention des risques industriels et technologiques est à souligner. Nous avons pu achever l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques, en Seine-Maritime, avec l'adoption du PPRT de Petit-Couronne après les PPRT du Havre et de Petit Quevilly/Grand Quevilly. 2018 a vu aussi la modification des plans particuliers d'intervention autour des centrales de Penly et Paluel.

Je remercie le SDIS et tout particulièrement le président du CASDIS, de continuer à soutenir notre action commune.

* * * * *

Seul le prononcé fait foi

2. L'État assure le développement équilibré du territoire

Le deuxième volet que je souhaite évoquer, le développement équilibré du territoire, constitue, à raison, un autre sujet de préoccupation majeure de nos concitoyens.

Cette préoccupation s'exprime surtout dans les territoires ruraux et dans les quartiers inscrits en politique de la Ville. Nos concitoyens attendent de l'État des investissements et un accompagnement dans les projets qui structurent et renforcent l'attractivité du territoire : le développement des infrastructures, la valorisation de l'environnement, mais également la préservation du patrimoine. Nous devons travailler quotidiennement à mettre en valeur notre territoire, au service de l'intérêt général des citoyens qui l'habitent.

L'accessibilité est à ce titre l'une des lignes directrices de l'aménagement du territoire. C'est aussi une contribution déterminante du conseil départemental au travers du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics que vous venez de réexaminer.

Dans les territoires ruraux, trois problématiques méritent toute notre attention : le numérique, la santé et les maisons de service au public.

- **Premier axe, le numérique,**

Le travail impulsé par le conseil départemental au travers du syndicat mixte, Seine Maritime Numérique, s'accélère, notamment pour la résorption des zones blanches. C'est une très bonne nouvelle pour les habitants du département. L'État poursuit son effort à vos côtés avec le programme France Très Haut Débit. En Seine-Maritime, la contribution de l'État s'élève à 50M€ sur un plan de financement de 360M€. Cet effort sera élargi à la résorption des zones blanches de téléphonie avec un dispositif similaire proposé par l'ARCEP pour la 4G.

- **Deuxième axe, la santé,**

Sur l'ensemble du territoire de Seine-Maritime, nous sommes attentifs à la couverture médicale. Je remercie Mme Gardel, directrice générale de l'ARS de l'initiative qu'elle a prise en ajoutant 10 zones supplémentaires aux 8 zones déjà concernées dans le département par le conventionnement avec les médecins. Cette extension des zones de sous densité médicale sera financée

par le fonds d'intervention régionale qui relève de son autorité. Cela comprend 3 dispositifs d'aide à l'implantation des médecins généralistes (aide à l'installation, accompagnement à la reprise de cabinets par de nouveaux médecins, et enfin valorisation de la prise en charge coordonnée des patients).

- **Sur le troisième axe, nous avons su labelliser 22 maisons de service au public en Seine-Maritime.**

Et ce travail remarquable se poursuit. Nous avons récemment fait un état d'avancement lors d'un COPIL partenarial en préfecture. Un grand nombre de nouveaux projets est initié pour compléter ce réseau. Je serai amené très prochainement à vous transmettre les précisions sur le **nouveau label des Maisons France Service** qui viendra renforcer le lien avec nos concitoyens.

- Enfin, je souhaite dire quelques mots sur le maillage territorial des services publics, et surtout des **écoles élémentaires**.

Notre département se caractérise par un niveau élevé de dispersion des moyens pédagogiques et par le nombre très important de petites écoles. Comme l'a indiqué le Président de la République, nous devons préserver la qualité des écoles en milieu rural. Face à cette double nécessité, l'État a pris l'initiative d'une convention

commune à l'ensemble des partenaires, y compris l'association des maires de France et l'association des maires ruraux. Cette convention fixe le cadre du travail concerté que nous menons sur la carte scolaire.

Par delà ces 3 axes de travail, le développement du département doit rester équilibré. En aucun cas, un développement non maîtrisé ne peut être bénéfique pour les populations.

- **Aussi, un développement raisonné s'appuie d'abord sur le respect de la légalité par les collectivités locales.** Mes services ont contrôlé cette année 88 513 actes adoptés par les collectivités, ce qui a donné lieu à 246 observations et recours. Et, sur les 5 633 budgets contrôlés, 76 % ont donné lieu à au moins une observation.
- **Un développement raisonné ne se conçoit ensuite que dans le respect des règles d'urbanisme.**

Certains EPCI à fiscalité propre de la Seine-Maritime se sont saisis de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, et il faut le saluer. C'est un enjeu stratégique car un PLUI est l'outil qui permet d'assurer un

développement plus harmonieux de l'urbanisation en évitant les phénomènes de mitage et de péri-urbanisation non maîtrisée. Cette urbanisation non maîtrisée, qui consomme toujours plus d'espaces agricoles, laisse nos concitoyens face à des difficultés quotidiennes de déplacements pendulaires exclusivement en voiture, d'éloignement aux services publics, de difficultés d'accès à l'emploi. Autant de préoccupations légitimes de nos concitoyens.

A cet égard, je voudrais vous faire part de mes convictions sur ces questions. Je suis résolument hostile à ce que l'État n'assume pas ses responsabilités lorsqu'il est appelé à émettre un avis sur un projet de PLUI. Les élus sont en droit d'attendre de l'État, des positions claires et prévisibles, afin de garantir la sécurité juridique de documents qui engagent pour de nombreuses années le développement des territoires. C'est ce que je ferai à chaque fois que mes services seront saisis d'un projet de PLUI, que ce soit sur la conformité avec le SCOT, sur la croissance de l'urbanisation ou encore sur la prise en compte des risques naturels. Lors de la phase de conception des documents d'urbanisme, les services de l'État ne manqueront pas de faire connaître très en amont les prescriptions réglementaires pour qu'elles soient le mieux intégrées dans le processus d'élaboration.

Je serai naturellement attentif à plusieurs thématiques sensibles, le respect de la loi littoral, les zonages liés aux risques naturels et technologiques, ainsi que la préservation des terrains agricoles. Ce sera le cas également pour les mises en conformité prescrites par la loi ELAN.

Ce développement équilibré n'exclut pas un aménagement du territoire structuré par de grands projets portuaires et terrestres.

- **Le développement de l'axe Seine et ses ports est une priorité stratégique** pour le territoire de la Seine-Maritime et pour la France.

Le travail de fusion des ports de l'axe Seine est à présent engagé, avec la désignation de Catherine Rivoallon comme préfiguratrice, pour faciliter l'émergence de cette nouvelle organisation avec l'ensemble des acteurs portuaires.

Ces grands projets d'aménagement sont souvent complexes et ont besoin de nos efforts continus pour voir le jour.

C'est le cas sur l'hinterland du Havre avec la liaison Serqueux-Gisors, dont les travaux de structure sont lancés depuis le début de l'année 2018. Cette liaison sera en 2020 une infrastructure majeure pour nos deux grands ports.

Le développement portuaire s'appuie sur la fluidité des échanges. Et nos ports seront confrontés au défi du Brexit. En 2018, les liaisons transmanches entre la Normandie et le Royaume-Uni ont été utilisées par 1,8 millions de passagers, dont 80 % de passagers britanniques. Ces mêmes lignes ont aussi transporté 180 000 poids lourds transitant par les ports de Cherbourg, Caen-Ouistreham, Le Havre et Dieppe. Après la région Hauts-de-France, la Normandie est la deuxième région la plus concernée par le Brexit, au regard de la densité du flux transmanche.

En tant que préfet de région, je réunis périodiquement tous les services de l'État au sein d'un comité « Normandie Brexit » pour que nous puissions être prêts à toutes les éventualités, y compris d'un Brexit sans accord. Les services de l'État et les autorités portuaires s'organisent déjà pour anticiper les conséquences du Brexit que ce soit pour les services des douanes et pour les services de la direction départementale de la protection des populations dont une antenne a été ouverte au Havre en 2018. 66

postes dédiés ont été créés (**38 douanes, 19 DRAAF, 9 PAF.**). Et, ce sont plus de 27M€ qui auront été consacrés par les autorités portuaires pour adapter les infrastructures.

La fluidité des échanges a besoin également d'un territoire irrigué d'infrastructures de transport performantes.

Les deux projets d'ampleur qui concernent le plus la Seine-Maritime sont identifiés comme prioritaires par le projet de loi d'orientation sur les mobilités qui est en discussion au Parlement :

- **Le contournement Est de Rouen**

Le tour de table financier a pu être bouclé en 2018. Je rappelle que l'engagement financier collectif du conseil départemental, de la Métropole Rouen Normandie et de la Région, a été décisif pour obtenir le décret déclarant le projet d'utilité publique. Nous sommes maintenant tous très mobilisés pour que l'appel d'offres permettant de désigner le concessionnaire, soit lancé rapidement. Je vous confirme qu'il a vocation à être lancé très vite après le vote de la loi d'orientation des mobilités.

• **La ligne nouvelle Paris-Normandie**

Le Premier ministre a clairement indiqué, le 7 février dernier, lors de la journée relative à la Vallée de la Seine, le caractère prioritaire de ce projet.

Sur la période 2023-2027, seront engagés :

d'une part, les travaux de décroisement des faisceaux Normandie et banlieue en gare Saint-Lazare.

et d'autre part, sur la fin de cette période, la réalisation de la section ferroviaire neuve entre Paris La Défense et Mantes-la-Jolie.

Le traitement du nœud ferroviaire de Rouen sera pour sa part engagé dans la période quinquennale suivante, et les études vont dès maintenant se poursuivre sur la section Rouen Yvetot pour dimensionner correctement la nouvelle gare Saint-Sever et pour préserver les emprises nécessaires au projet entre Rouen et Yvetot.

* * * * *

3. le développement des solidarités

Le troisième volet que je souhaite évoquer porte sur les solidarités. La cohésion sociale est un enjeu qu'il ne faut jamais perdre de vue.

Je souhaite rappeler le travail qui est réalisé par nos services pour en relever les principaux défis actuels.

- **Sur le premier défi, la lutte contre la pauvreté**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018 a amené à travailler sur l'élaboration d'un pacte départemental de lutte contre l'exclusion. La convention de partenariat entre l'État et le conseil départemental que vous venez d'adopter est l'un des outils de sa mise en œuvre. L'État y contribuera à hauteur de 1,1M€ en 2019 en appui aux initiatives d'insertion du conseil départemental.

Je ne vais pas revenir en détail sur le contenu de cette convention dont vous avez déjà débattu, et qui s'inscrit dans le cadre du

protocole commun aux 5 départements normands. Ce protocole, établi avec l'État, a été signé récemment à Rouen par les exécutifs départementaux et par Sébastien Lecornu, ministre chargé des collectivités territoriales, et Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

- **deuxième défi : le logement**

A cet égard, monsieur le président, pour renforcer votre politique de l'habitat, votre collectivité a sollicité la délégation de compétence pour les aides à la pierre et les aides à l'habitat privé en juillet 2018. Vous avez la volonté de renforcer la cohérence de cette action au service des solidarités territoriales et sociales. Après le travail de préfiguration mené fin 2018, j'ai finalisé, le 14 juin dernier, le processus de délégation de compétence dans la mesure où vous avez repris à votre compte les objectifs et les ambitions de l'État. Votre initiative est en totale adéquation avec les orientations gouvernementales qui visent à assurer, dans le cadre de la réforme de l'État, le transfert de la compétence d'aide à la pierre aux collectivités concernées.

Sur la rénovation urbaine, je souligne l'implication notable de votre collectivité qui est engagée aux côtés de l'État avec la signature des deux conventions-cadres en octobre 2018. Vous prévoyez de contribuer aux opérations d'intérêt régional à hauteur de 33 millions d'euros, effort conséquent aux côtés de l'État, de la Métropole et de la Région. La signature de ces conventions ouvre la phase opérationnelle de ces projets pour améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles dans les 8 quartiers d'intérêt régional et les 3 quartiers d'intérêt national dans le département.

- **troisième défi : l'insertion des bénéficiaires du RSA**

Le RSA peut être un formidable outil d'insertion et de retour à l'emploi. L'accompagnement des allocataires doit être pour cela un accompagnement global. La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté prévoit de doubler le nombre de conseillers Pôle emploi dédiés à l'accompagnement global et donc le nombre d'allocataires suivis. Cela permettra aux allocataires de bénéficier de l'ensemble des services déployés par Pôle emploi avec un accompagnement qui doit être personnalisé. Les allocataires seront

mis en relation avec la plate-forme de mise en relation directe des demandeurs d'emploi « Job 76 ».

- **quatrième défi : l'accueil des demandeurs d'asile et l'insertion des réfugiés**

La force des flux migratoires auquel notre pays, et plus largement l'Europe, fait face depuis 2015 ne se tarit pas. La feuille de route du Président de la République et du gouvernement est très claire : il convient d'accueillir dignement ceux qui demandent l'asile conformément à notre constitution et à nos engagements internationaux et de reconduire à la frontière, ou de faire réadmettre dans un autre pays européen, ceux qui doivent l'être.

Ces deux impératifs ne sont pas incompatibles, bien au contraire. Tous deux doivent être mis en œuvre car pour protéger, nous devons faire respecter la loi.

En Normandie et en Seine-Maritime, nous avons été à la hauteur de l'enjeu avec l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires.

Les conseils départementaux ont un rôle primordial sur la question de l'accueil des mineurs non accompagnés, public qui relève du droit commun de la protection de l'enfance. Les services départementaux d'aide sociale à l'enfance prennent les mineurs en charge dans le cadre d'un accueil provisoire d'urgence de 5 jours, financé par l'État, durant lequel leur situation est évaluée.

La vague migratoire a considérablement accru le nombre de mineurs non accompagnés accueillis par les services de l'Aide sociale à l'enfance, l'ASE, confrontés à la délicate mission de l'évaluation de la minorité. Aussi, l'État est venu en appui au conseil départemental de la Seine-Maritime, particulièrement concerné, avec une dotation supplémentaire de plus de 2,3M€ en 2018. Au quotidien, notre collaboration devrait permettre une meilleure évaluation de la minorité et ainsi permettre une protection effective des mineurs.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté va nous permettre de renforcer la coordination de notre action pour les mineurs non accompagnés qui sortent des dispositifs de l'ASE.

Je tiens à souligner ici la qualité de notre partenariat, Monsieur le Président, autour de cette question, cruciale, des mineurs non accompagnés.

Ce partenariat entre l'État et le conseil départemental est un atout pour mener à bien nos missions et les réformes nécessaires.

Sur ce plan, les prochains mois seront riches. La déclaration de politique générale du Premier ministre du 12 juin, à la suite des annonces présidentielles que j'évoquais au début de mon intervention, fixe la feuille de route nationale. Le Premier ministre a confirmé la poursuite des réformes, notamment en matière d'assurance chômage afin d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Dans le champ de la solidarité, ce sera aussi le projet de loi sur le revenu universel d'activité, sujet que vous connaissez. Enfin, l'exercice des mandats locaux sera facilité et une évaluation de la décentralisation sera engagée.

Autant de chantiers que nous aurons à mener ensemble en Seine-Maritime.

* * * * *

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers départementaux, vous le voyez, l'État, par le truchement de ses services, et sur toute l'étendue des champs d'action qui les concernent, est pleinement mobilisé au service de la Seine-Maritime, qui constitue pour notre pays un pôle d'attraction économique et d'aménagement majeur.

La confiance et l'action partenariale qui doivent lier l'État et les collectivités territoriales forment une des conditions de la réussite de ces projets au plus grand bénéfice de l'ensemble des habitants de ce département.

Je tiens à vous assurer de ma disponibilité et de mon entière mobilisation, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers départementaux, pour continuer, avec vous et dans le respect de nos compétences respectives, de relever les nombreux défis du département.

Je vous remercie pour votre attention et me propose de répondre à vos questions.